Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 058-200002400-20250610-2025_25-DE

7, Avenue Marceau – 58000 NEVERS
Tél : 03.86.61.82.50
Courriel : contact@nievrenumerique.fr
Site Internet : www.nievrenumerique.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 10/06/2025

DELIBERATION N°2025-25 DU COMITE SYNDICAL

AUTORISATION D'ACCUEILLIR DES STAGIAIRES AU SEIN DE NOTRE COLLECTIVITÉ

Le comité syndical, légalement convoqué le 03 juin 2025 s'est réuni en séance plénière le mardi 10/06/2025 à 15H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :
Fabien BAZIN,
Thierry FAVARCQ
Sylvie THOMAS,
Bruno MILLIERE
Yves RIBET,
Jean-Luc VIEREN,
Thierry GUYOT,
Jacques MERCIER
Martine GAUDIN
Gilbert LIENHARD
Alain BOURCIER
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins communauté)
Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur du Nivernais)

Pouvoir de Jean-Charles ROCHARD à Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

-:-:-:-:-:-:-:-:-

<u>Cadre de référence</u>

- **Vu** le Code Général des collectivités,
- **Vu** la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,
- **Vu le rapport N°8.**

- APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 058-200002400-20250610-2025_25-DE

- **D'accepter que** Nièvre Numérique accueille des stagiaires au sein de sa collectivité ;
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions de stage, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **De prélever** sur les budgets concernés les dépenses afférentes à ces accueils si cela est nécessaire.

ADOPTE :
Nombre de voix pour : 14 dont 1 pouvoir
Nombre de voix contre :0
Nombre d'abstention : 0

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

DELIBERATION
PUBLIEE LE

Le Président du Syndicat mixte

Fabien BAZIN